



Investir auprès des organismes qui interviennent auprès des personnes auteures de violences conjugales et familiales : un choix gagnant pour la société québécoise

*Mise à jour des revendications financières d'**à cœur d'homme**
présentées dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021
à Monsieur Éric Girard, ministre des Finances*

Par l'association **à cœur d'homme**
Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence



Présentation d'*à cœur d'homme*

L'association *à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence* regroupe 31 organismes communautaires autonomes, répartis dans 16 régions administratives du Québec, qui interviennent auprès des hommes aux prises avec des comportements violents en contexte conjugal et familial. Selon leur mission respective, les organismes oeuvrent aussi auprès des proches de ces hommes. L'association a pour mission d'agir comme ambassadrice de ses organismes membres afin de promouvoir, au niveau sociopolitique, un réseau œuvrant en transformation sociale visant des rapports égalitaires et sans violence.

De plus, les organismes membres de l'association *à cœur d'homme* soutiennent, sensibilisent, responsabilisent et font de la prévention auprès des hommes au regard de leurs comportements violents. Les organismes membres et l'association *à cœur d'homme* contribuent ainsi collectivement à la sécurité des conjoint(e)s et des enfants victimes de violences conjugales et familiales sur l'ensemble du territoire québécois. *à cœur d'homme* et ses organismes membres agissent également comme acteurs de changement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette valeur s'incarne à la fois dans ses actions sociales, dans ses activités de concertation, de sensibilisation et d'intervention, et à l'intérieur de son réseau, à tous les paliers d'organisation, tant dans les conseils d'administration que dans les équipes d'intervention.

L'association *à cœur d'homme* et ses organismes membres adhèrent aux principes relatifs au mouvement communautaire autonome. Ils adhèrent également aux grands principes de la relation d'aide, développés notamment par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec :

- respect de la dignité de tout être humain;
- croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer;
- reconnaissance de la nécessité de percevoir et de comprendre l'être humain en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changement;
- respect des droits des personnes, des groupes et des collectivités;
- respect de l'autonomie et de l'autodétermination de la personne;
- reconnaissance du droit de tout individu en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins;
- promotion des principes de justice sociale.

Pour *à cœur d'homme*, l'analyse de la problématique des violences conjugales et familiales découle notamment de ses nombreuses collaborations avec le secteur de la recherche en intervention et s'appuie sur l'expertise spécifique et commune de ses organismes membres. Sa lecture de la problématique repose aussi sur une analyse sociale qui tient compte des facteurs individuels et collectifs de socialisation et de transmission intergénérationnelle de la violence. Sa philosophie s'appuie finalement sur le potentiel de changement de comportement des clientèles aux prises avec une dynamique de violence conjugale et familiale.

Les organismes membres d'**à cœur d'homme** jouent, à l'intérieur des réseaux locaux de services (RLS), de nombreux rôles : accueil des hommes aux prises avec des problématiques de violences conjugales et familiales, analyse des besoins, dépistage de la dynamique de la violence, suivis individuels et de groupes visant la responsabilisation et l'abandon des comportements violents, suivis étroits dans les situations à risque élevé d'homicides et de suicides, référencement et accompagnement vers les ressources appropriées lorsque requis, par exemple dans les contextes d'idéations suicidaires.

Les hommes qui font appel aux services d'intervention des organismes membres d'**à cœur d'homme** sont principalement orientés par le réseau de la santé et des services sociaux (CISSS, CIUSSS, psychologues, travailleurs sociaux et autres professionnels du réseau de la santé et des services sociaux), ainsi que par l'ensemble des acteurs du système judiciaire.

Chacun des organismes développe des activités et une programmation qui répondent aux besoins spécifiques de son milieu et de ses réalités régionales. Plusieurs organismes ont notamment mis en place des services s'adressant aux clientèles vivant des réalités dites « particulières » : hommes subissant de la violence, femmes ayant des comportements violents, hommes aînés, personnes autochtones, personnes faisant partie de la diversité sexuelle et de genre, personnes immigrantes, de même qu'auprès des adolescent-e-s ayant des comportements violents et d'hommes en difficulté.

Regard sur nos actions concertées et notre expertise

Les organismes membres d'**à cœur d'homme** offrent des services essentiels à la population québécoise. Ceux-ci permettent de lutter contre les violences conjugales et familiales en contribuant, entre autres, à freiner la transmission intergénérationnelle des violences conjugales et familiales. Vous trouverez un argumentaire concernant l'importance du travail que nous réalisons à ce propos dans le *Plan d'investissement en vue d'une diminution de l'occurrence et de l'incidence des violences conjugales et familiales au Québec 2017-2028* joint au présent document.

Pour l'année financière 2018-2019, nos 31 organismes membres sont venus en soutien et en intervention auprès de 9 919 personnes, c'est-à-dire à 7 410 hommes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial, 1585 hommes en difficulté, 156 enfants et adolescent-e-s ayant des comportements violents, 478 femmes ayant des comportements violents en contexte conjugal et familial et 290 hommes subissant des violences conjugales et familiales. En concomitance aux services d'intervention directe de nos organismes membres, nous réalisons diverses actions de sensibilisation et de prévention. Au cours de l'année financière en cours, des dizaines de milliers de personnes ont été touchées par ces initiatives, notamment par le biais de la campagne nationale *Je m'affiche pour des rapports égaux*. Cette campagne s'est déployée sur une période de quatre années.

Spécifions ici qu'au-delà du fait que nous travaillons essentiellement, quoique non exclusivement, auprès des hommes, c'est dans la spécificité de l'intervention en violence conjugale et familiale auprès d'eux que nous nous démarquons. Il s'agit là du cheval de bataille

de nos organismes membres et de notre association. Cette spécificité, il va sans dire, ne peut s'acquérir du simple fait de travailler en soutien et en intervention auprès des hommes. Elle se concrétise, dans certains cas et selon les organismes, depuis plus de trois décennies de travail terrain et de collaborations diverses en recherche, en organisation communautaire et en formation. Aujourd'hui, en tant que référence un peu partout au Québec, nos 31 organismes membres et l'association **à cœur d'homme** favorisons l'accueil, le dépistage de la violence et l'orientation des clientèles de passage auprès de partenaires qui interviennent à d'autres chapitres.

État de nos revendications financières

L'association **à cœur d'homme**, et ses organismes membres, ont élaboré puis adopté, lors de l'assemblée générale de juin 2017, le *Plan d'investissement en vue d'une diminution de l'occurrence et de l'incidence des violences conjugales et familiales au Québec 2017-2028*. Ce document avait été transmis au précédent gouvernement. Comme vous le constaterez à la lecture de la page 30, nous avons structuré notre plan d'investissement en fonction de 3 phases. Le réseau **à cœur d'homme** prévoit et demande, conséquemment :

Phase 1 - Mise à niveau

En priorité, afin d'éliminer les problèmes chroniques de délais d'accès aux services de nos organismes membres, que le ministère de la Santé et des Services sociaux augmente minimalement ses investissements dans le réseau **à cœur d'homme** de 2 864 302\$ pour les porter à un total de 10 324 644\$.

Phase 2 - Déploiement

Qu'entre 2019 et 2023, afin de répondre à l'augmentation estimée des demandes d'intervention et afin de pouvoir couvrir adéquatement l'ensemble du territoire, un investissement annuel supplémentaire de 5 000 000\$ par année soit fait dans les ressources du réseau **à cœur d'homme**, de manière à atteindre un financement total de 35 300 000\$.

Phase 3 - Atteinte de l'objectif

Qu'entre 2023 et 2028, un investissement additionnel de 17 200 000\$ soit fait de manière à rejoindre l'ensemble des personnes touchées par les violences conjugales et les violences familiales pour lesquelles les situations représentent un seuil clinique, portant alors à 52 500 000\$ annuellement le montant à investir à l'endroit des organismes membres du réseau **à cœur d'homme**.

Puisque ce plan d'investissement et ces demandes ont été formulés en 2017, un bilan s'impose. Dans le cadre du Plan d'action ministériel – Santé et bien-être des hommes 2017-2022, plan d'action qui concerne aussi des organismes communautaires qui n'oeuvrent pas spécifiquement en violence conjugale et familiale, nos organismes membres ont bénéficié d'un certain rehaussement financier. Nous estimons ce montant réparti aux 31 organismes membres à **2 575 000\$**.

Bien que nous saluons cet investissement et qu'il ait permis de soulager en partie certains débordements des demandes de soutien, force est d'admettre qu'il ne permet en aucun cas d'assurer la diminution des listes d'attente de personnes en situation possiblement critique, de permettre l'embauche d'un nombre suffisant de membres du personnel et d'améliorer les conditions de travail, d'offrir de la formation continue, d'évaluer les programmes d'intervention, de mettre en place une structure nécessaire pour accueillir les nouvelles clientèles dont celles issues de l'immigration, etc.

En comparant ce rehaussement estimé à **2 575 000\$** en provenance du Plan d'action en Santé et bien-être des hommes 2017-2020 avec nos demandes de la Phase 1 – Mise à niveau contenues dans notre plan d'investissement arrondies à **10 500 000\$**, nous devons ici déclarer un manque à gagner de plus de **7 925 000\$** pour cette phase 1 seulement.

Dans le cas de la Phase 2 – déploiement de notre Plan d'investissement, nous faisons ici la demande, au nom des 31 organismes membres de notre association, et au nom d'*à cœur d'homme*, d'un investissement annuel supplémentaire de **5 000 000\$ par année jusqu'en 2023 pour porter le total des octrois annuels à 35 500 000\$.**

Dans le cas de la Phase 3 – atteinte de l'objectif, nous faisons ici la demande, au nom des 31 organismes membres de notre association, et au nom d'*à cœur d'homme*, d'un investissement supplémentaire de **17 200 000\$** pour porter le total des octrois annuels à **52 500 000\$.**

Perspectives actuelles et conclusion

Dans le contexte du Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023, l'association *à cœur d'homme* et ses organismes membres sont interpellés à plusieurs égards et les défis à relever sont nombreux et exigeants. À cela, nous sommes déjà engagés et notre présence terrain est reconnue. Mais tel qu'en font état nos revendications financières, le plein potentiel de nos organisations, et par le fait même nos propres objectifs tout comme ceux du Plan d'action gouvernemental, ne peuvent être pleinement atteints sans de très importantes injections de fonds publics.

À cela s'ajoute de très récentes additions où la ministre responsable de la Condition féminine, Madame Isabelle Charest, travaille à bonifier les actions qui seront à entreprendre. Nous avons à ce propos été interpellés afin d'assurer la sécurité de chacune et de chacun et pour intervenir adéquatement auprès des familles touchées par les violences conjugales et familiales.

Nous sommes aussi dans l'attente des recommandations de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse qui interpellent assurément nos organismes.

Nous espérons donc vivement qu'à la lumière de ces contextes nouveaux, en plus des réalités actuelles, que le prochain budget fera l'addition de crédits substantiels supplémentaires. Plus concrètement et plus spécifiquement, à courts et moyens termes, ces crédits supplémentaires permettront :

- la réduction des listes d'attente;
- une meilleure offre de services aux auteurs de violences conjugales et familiales sur l'ensemble des régions du Québec;
- un meilleur soutien à la mise en place de cellules de crise (risques homicides et suicidaires) dans l'ensemble des régions du Québec;
- un meilleur soutien au développement de partenariats diversifiés, permettant de mieux rejoindre les clientèles particulières;
- le développement des interventions auprès des pères exerçant de la violence familiale;
- une meilleure adaptation des interventions auprès de la clientèle immigrante;
- un meilleur soutien à des campagnes de sensibilisation nationales aux violences conjugales et familiales s'adressant aux hommes et visant la demande d'aide;
- un soutien supplémentaire aux actions de prévention et de sensibilisation déjà offertes;
- la mise en place d'une ligne d'intervention et orientation 24/7 auprès des hommes ayant des difficultés conjugales afin d'étendre le dépistage systématique du risque de dangerosité (suicidaire et homicide) dans la population masculine;
- l'exploration, par la recherche, de moyens novateurs d'intervenir en violence conjugale et familiale, notamment par la justice réparatrice et restaurative;
- la multiplication des points de services dans les régions administratives afin de favoriser l'accès aux services;
- l'assurance de faire du Québec une référence de l'intervention spécifique auprès des hommes en matière de violences conjugales et familiales.

Rappelons que le financement gouvernemental est essentiel à notre réseau. En effet, l'aide aux personnes auteures de violences conjugales et familiales attire peu de sympathie auprès de la population, réduisant du même coup les possibilités que nos organismes puissent recevoir du financement d'organisations privées ou de particuliers. Face à la nécessité de réduire au maximum les violences conjugales et familiales au Québec, l'octroi de sommes supplémentaires au réseau **à cœur d'homme**, en vertu des demandes présentées, est un investissement judicieux qui bénéficiera à toute la société.